

LA GAZETTE

de LUDES le Coquet

N° 44 - AVRIL 2009



La solution de l'énigme Précédente

C'est une tuile décorative qui était fabriquée par les tuileries Huré



Dans ce numéro :

Conseil municipal du 12 janvier 2009	1
Arrêté sur les bruits	2
Conseil municipal du 19 janvier 2009	2
Les employés communaux	3
Un village propre	3
Très haut débit Carte d'Identité	4
Conseil municipal du 2 mars 2009	4

Informations pratiques

Heures d'ouverture du secrétariat de Mairie :

Lundi	de 16h30 à 18h
Mercredi	de 9h30 à 11h30
Jeudi	de 17h à 18h30
Vendredi	de 15h30 à 17h

Heures d'ouverture de la déchèterie de Rilly :

Mardi	de 9h à 12h
Mercredi	de 9h à 12h
Jeudi	de 9h à 12h
Vendredi	de 14h à 18h
Samedi	de 9h à 12h

Heures d'ouverture de la déchèterie de Sillery :

Mardi	de 14h à 18h
Mercredi	de 9h à 12h et 14h à 18h
Jeudi	de 14h à 18h
Vendredi	de 14h à 18h
Samedi	de 14h à 18h



Site internet de la commune
Nouvelle adresse :
<http://ludes.ccvmr.com>

N'oubliez pas de nous faire connaître votre adresse courriel afin de profiter d'infos rapides

Conseil municipal du 12 janvier 2009

Absents : Jean Guy MONMARTHE (pouvoir à Luc GAIDOZ), Maxime AMÉ

DÉCIDE de renoncer à l'application des pénalités de retard auprès de toutes les entreprises titulaires du marché du groupe scolaire en raison d'une erreur de rédaction par Reims Habitat d'un article du C.C.A.P. le rendant inapplicable.

AUTORISE le Maire à signer le contrat enfance jeunesse entre les communes de Ludes et Mailly-Champagne et la M.S.A. pour la structure « Les Petits Bouchons ».

DONNE son accord pour 2009 de la vente en bloc et sur pied des produits forestiers des parcelles 12 et 13.

AUTORISE le Maire à signer tous les actes contractuels relatifs à un emprunt à réaliser auprès de la Caisse d'Épargne d'un montant de 800 000 € sur 15 ans, pour financer les travaux de restructuration du groupe scolaire.

DEMANDE l'octroi d'une subvention dans le cadre de la D.G.E. et du Conseil Général pour la réfection de la couverture de l'église de Ludes.

Le Conseil est informé :

- Suite à l'impossibilité d'appliquer les pénalités de retard du groupe scolaire, un courrier sera à établir auprès de Reims Habitat les informant d'un préjudice subit par la commune et estimé à 2 mois de retard des travaux

- De l'état des lieux effectué par M. Rulland concernant le logement de la Poste qui nécessite provisoirement des travaux d'électricité et de chauffage. (Demande de devis à faire)
- De la démission de Monsieur Denis QUATRESOLS du Conseil municipal, pour raisons personnelles.
- Du bilan positif de l'exposition des crèches, présenté par Mme Galibert
- De l'élaboration d'un P.L.U. sur la commune de Taissy.
- D'un courrier des douanes émettant un avis défavorable concernant la réouverture du débit de tabac dans l'établissement de M. et Mme VALENTIN
- Du report de la signature du bail avec le G.I.E., concernant la plateforme des aignes, dans l'attente d'une réponse du CIVC.

Un nouvel arrêté du Préfet concernant les bruits

Bruit d'activités professionnelles :

Article 9 : Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'extérieur de locaux, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit prendre toute mesure propre à garantir la tranquillité du voisinage et en tout état de cause, interrompre ses travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée les dimanches et jours fériés, sauf en cas d'intervention nécessitée par l'urgence.

Bruit dans les propriétés privées :

Article 13 : Les occupants et utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes mesures afin que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils bruyants, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse (liste non exhaustive) ne soient pas cause de gêne au voisinage.

A cet effet, ces travaux ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 ;
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 19h00
- Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

Article 14 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, y compris en chenil, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

Conseil municipal du 19 janvier 2009

ABSENTS : néant

DÉCIDE de valider le choix de la Commission d'Appel d'offres et de retenir l'entreprise S.M.T.P. pour les travaux des rues de Reims et de la Libération dont le montant s'élève à 515 000 € H.T.

ACCEPTE le transfert de la compétence « Elaboration, gestion et animation du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Aisne Vesle Suipe à la Communauté de Communes Vesle Montagne de Reims.

LE MAIRE INFORME LE CONSEIL :

- Il est constaté une température anormalement basse dans une classe. Un huissier a été mandaté pour en établir un constat. Une réunion sur place a été organisée avec l'architecte, le contrôle technique et l'assistant Maître d'Ouvrage ainsi qu'avec l'entreprise MEREAU et HAUTEM. Des désordres ont été remarqués dans l'isolation. L'entreprise MEREAU interviendra Le 21 janvier pour remédier à ce problème.

QUESTIONS DIVERSES :

Mme GALIBERT propose de fixer une réunion mensuelle des conseillers pour débattre de différents sujets (le premier lundi de chaque mois est retenu). Si des délibérations sont à prendre, la réunion de conseillers deviendra une réunion de conseil avec convocation.

Mme GALIBERT et Mr STYKA réuniront le 4 février prochain les associations du village pour coordonner leurs différentes manifestations.

Mr RULLAND informe le conseil du forum des métiers qui se tiendra le 5 avril à Sillery.

La brocante est fixée le 19 avril 2009.



Les employés communaux :

- Entretien, voiries, bâtiments

Pascal LEROY et Dany LESURE sont chargés de l'entretien des voiries et des espaces verts.

Ils assurent également la maintenance des bâtiments communaux et l'entretien de la salle des fêtes.

L'atelier municipal est situé impasse Heidsieck

Les équipements:

Un camion benne

Un tracteur avec équipement : lame chasse-neige, semoir à sel, mini benne.

Tondeuses, Outillage divers



J'aime mon village, je participe à son entretien



Entretien des pas de porte :

Chacun peut apporter son concours au maintien de la propreté des voies publiques en nettoyant et en balayant les trottoirs et caniveaux devant chez lui.

Je ramasse les déchets qui varient avec les saisons: feuilles mortes, mauvaise herbes ...

En période hivernale je balaye la neige et enlève le verglas devant ma propriété (arrêté municipal 2003/1)

Nous devons tailler nos **haies mitoyennes**, ainsi que celles qui **longent les voies publiques** afin de ne **pas gêner le passage des piétons et des véhicules**. Les arbres et arbustes doivent être élagués.

Déchets verts : L'entretien de nos jardins passe nécessairement par la production de déchets verts.

Comment gérer ses déchets ?

La meilleure solution, si on a la place, est de composter. Le compost ainsi obtenu sert d'engrais pour son jardin.

Sinon apporter vos déchets verts à la déchetterie où ils pourront être valorisés.

Nous rappelons qu'il est **interdit de brûler** les déchets de jardinage (arrêté préfectoral)



Comité de fleurissement

Maxime AME organise des réunions avec les habitants pour le fleurissement des quartiers, l'entretien, et la taille des massifs.

Si vous avez communiqué votre adresse email à la Mairie, vous serez informés des dates et lieux de RDV.

(Email de la Mairie : ludeslecoquet@wanadoo.fr)

Le conseil du jardinier :

Ne pas planter ou sortir les espèces frileuses tant que les Saints de glace ne sont pas passés.

Les 3 saints de glace, aujourd'hui disparus du calendrier sont: St Mamert, St Pancrace et St Servais (11, 12 et 13 mai)

Un 4^{ème} saint connu de nos régions :
St Urbain (25 mai)

«Quand la Saint Urbain est passée, le vigneron est rassuré »

Ludes en très haut débit

Bonne nouvelle pour les internautes de Ludes !

Dans le cadre des travaux de modernisation du réseau haut Débit ADSL sur le département de la Marne, France Télécom vient d'équiper le commutateur téléphonique de LUDES de la fibre optique et de nouveaux équipements ADSL.

Cette évolution de la technologie au central téléphonique France Télécom se traduit par une augmentation importante du débit Internet permettant de passer d'un débit ADSL limité à 2 Mégabits/s à un débit Internet **jusque 18 Mégabits/s maximum.**

Il faut rappeler que le débit Internet pour chaque utilisateur est fonction de la distance qui sépare son installation téléphonique du commutateur équipé ADSL dont il dépend. Aujourd'hui, à proximité du commutateur, le débit le plus élevé proposé est de 18 mégabits/s maximum alors qu'à 6km, le débit maximum proposé n'est plus que de 512Kbits/s. Cette modernisation des équipements ADSL permet aujourd'hui d'offrir un débit Internet de 1 à 18 mégabits/s aux habitants de Ludes.

Cartes nationales d'identité

La délivrance de la carte nationale d'identité est en principe gratuite. La loi de finances pour 2009 ne remet pas en cause ce principe.

Toutefois, cette loi dispose que le renouvellement de la carte nationale d'identité, quel qu'en soit le motif, est soumis à un droit de timbre de 25 euros lorsque la précédente carte n'est pas présentée au guichet de la mairie.

Cette nouvelle disposition s'applique aux demandes de cartes nationales d'identité déposées en mairie à compter du 1er janvier 2009.

Conseil municipal du 2 mars 2009

APPROUVE la convention avec le S.I.E.M. pour l'implantation d'un poste de transformation EDF,

AUTORISE le Maire à signer une convention avec la Préfecture pour le versement anticipé des attributions du FCTVA (Fonds de Compensation pour la T.V.A.) au titre des dépenses réalisées en 2008.

APPROUVE la convention avec le Centre de gestion pour le suivi des carrières des agents avec la CNRACL.(Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales)

DEMANDE l'octroi d'une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire pour la réfection de la couverture de l'église de Ludes.

QUESTIONS DIVERSES

BOUYGUES Télécom propose la mise en place d'une antenne 3G (UMTS) dans le clocher de l'église avec augmentation du loyer d'environ 20 %. La question sera débattue et votée au prochain conseil.

Suite au manque de rentabilité du bureau de poste, LA POSTE propose 3 solutions :

- réduction des horaires d'ouverture
- fermeture du bureau et création d'une agence postale communale
- fermeture du bureau et création d'un relais poste commerçant

Le Conseil municipal est plutôt favorable à la première solution, les négociations sont en cours.

Des informations sont données

- sur le fonctionnement de l'I.M.E de Ville en Selve,
- sur la manifestation le « TRAIL des tordus » programmée le 12 juillet (cross de 20, 40 ou 60 KM)
- sur le nouveau mode de financement du ramassage des déchets ménagers (bac bordeaux)
- sur la mise à disposition par convention des locaux de l'ancienne école des filles à REIMS HABITAT, pour étudier la transformation du bâtiment,
- sur la réunion du 4 février des Associations de la commune,
- Suite à l'envol d'une plaque de la toiture du groupe scolaire, (réparation effectuée), il sera pris contact avec l'assurance dommages ouvrage pour suite à donner.